

TRANSPPOSITION DU SEGUR A LA FPT

UNE VICTOIRE FO!



La transposition du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) aux personnels des EHPAD territoriaux a été obtenue par FO.

Notre signature de l'avenant au protocole d'accord va permettre son extension aux établissements médico-sociaux rattachés ou non à un EHPAD (SSIAD) et financé à 100% par la sécurité sociale. Enfin, comme cela nous avait été indiqué suite à notre demande auprès du cabinet de la ministre de la Fonction publique les nouvelles grilles seront transposées à la FPT.

PASSAGE EN CAT B DES AS AIDES SOIGNANTES ET AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE
C2 DE 334 - 420 À B1 343 - 503 SOIT + 388,93€ EN FIN DE CARRIÈRE
C3 DE 350 - 473 À B2 365 - 534 SOIT + 285,92€ EN FIN DE CARRIÈRE

CADRES DE SANTÉ DE 764 À 821
SOIT + 267,33€ EN FIN DE CARRIÈRE

PUÉRICULTRICES DE 658 À 764 SOIT
+ 497,14€ EN FIN DE CARRIÈRE

INFIRMIERS (CAT A) DE 627 À 722 SOIT
+ 445,55€ EN FIN DE CARRIÈRE

MASSEURS KINÉS, PSYCHOMOTRICIENS, ORTHOPHONISTES
DE 658 À 764 SOIT + 497,14€ EN FIN DE CARRIÈRE

PÉDICURES-PODOLOGUES ERGOTHÉRAPEUTES...
DE 627 À 722 SOIT + 445,55€ EN FIN DE CARRIÈRE

FO RESTE TRÈS ATTENTIVE À LA MANIÈRE DONT SERONT RECLASSÉS LES AGENTS, LEURS CONDITIONS D'AVANCEMENT ET CONTINUERA À PORTER LES REVENDICATIONS POUR LA RECONNAISSANCE DES AGENTS TERRITORIAUX.

